

**Alexandra CORDEBARD**

Adjointe à la Maire de Paris
chargée des Affaires scolaires,
de la Réussite éducative et des Rythmes éducatifs
Conseillère de Paris du 10^e arrondissement

Paris, le **31 MARS 2016**

Madame la Maire,

Par courrier en date du 14 mars, vous avez de nouveau souhaité m'interroger sur le projet de réorganisation du service public de la restauration scolaire parisienne.

Ce courrier fait suite à notre récent rendez-vous, au cours duquel l'ensemble de vos préoccupations ont par ailleurs été abordées.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que le projet visé a pour objectifs d'améliorer la qualité des repas servis, de rétablir l'égalité de traitement entre les familles sur l'ensemble du territoire parisien, de faciliter leurs démarches administratives et enfin, d'améliorer les conditions de travail des 3.300 agents des 20 caisses des écoles d'arrondissement.

Par certains aspects, et je vous rejoins sur ce point, le modèle développé par la Caisse des écoles du 5^{ème} arrondissement est à partager car conforme à l'objectif de la Ville de porter à 50% minimum la part d'alimentation biologique et durable dans ses restaurants scolaires d'ici 2020, sans régression pour les arrondissements ayant déjà dépassé ce cap.

J'attire cependant votre attention, et je le regrette, sur le fait que la Caisse des écoles du 5^{ème} arrondissement est la seule caisse parisienne n'ayant pas, à ce jour, communiqué d'éléments aux services de la Ville, permettant de confirmer le volume d'alimentation durable servi dans ses restaurants.

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, le projet de réorganisation s'appuiera sur les bonnes pratiques et les compétences développées dans chaque arrondissement. Il doit favoriser les échanges et les comparaisons entre arrondissements et permettre à chacun de progresser.

C'est bien dans cet esprit que des groupes de travail thématiques associant les Caisses des écoles ont été constitués. L'équipe de la Caisse des écoles du 5^{ème} arrondissement a été sollicitée pour collaborer et expliciter précisément son modèle. Ainsi, les comptes rendus des réunions du groupe de travail sur l'approvisionnement font apparaître la nécessité de proposer un lot spécifique pour l'achat de viande « à l'équilibre », répondant ainsi exactement à la demande du 5^{ème} arrondissement.

.../...

Madame Florence BERTHOUT

Maire du 5^{ème} arrondissement

Mairie du 5^{ème} arrondissement

21, place du Panthéon

75005 Paris

Par ailleurs, l'analyse de la structuration des marchés de la Caisse des écoles du 5^{ème} arrondissement fait apparaître que sur les 16 marchés actuellement en cours, la moitié d'entre eux correspondent à des approvisionnements dits conventionnels en vigueur dans les autres arrondissements parisiens.

La spécificité du 5^{ème} arrondissement provient donc uniquement de la « part de marché » que détient l'entreprise « Régimes et Délices », qui sert d'intermédiaire entre la Caisse des écoles et des producteurs locaux. La Caisse des écoles du 5^{ème} arrondissement étant soumise aux mêmes règles de la commande publique, cette entreprise ou d'autres intermédiaires spécialisés pourront donc évidemment continuer d'accéder aux marchés publics qui seront lancés par le futur établissement public.

A ce propos, et pour sortir d'un marché actuellement concentré sur quelques fournisseurs, notre volonté est de proposer une plus grande diversité de marchés intégrant par exemple des règles de non cumul géographique, permettant de mieux cibler nos achats sur certains produits et de faire appel à un plus grand nombre de fournisseurs, y compris des producteurs locaux, seuls ou en groupements.

C'est d'ailleurs pour examiner les possibilités d'une collaboration future avec l'entreprise « Régimes et Délices » qu'une rencontre était programmée le 30 mars. Je regrette que la responsable ait malheureusement décliné l'invitation des services de la Ville et compte sur votre concours pour permettre cet échange, indispensable au maintien du système que vous défendez.

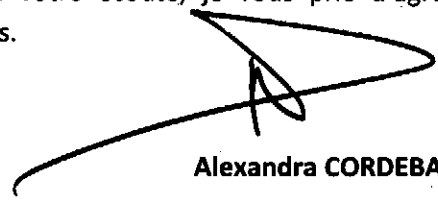
Je tiens également à vous redire que les modes de production en vigueur sur le territoire parisien seront maintenus et que la Ville continuera à investir et à moderniser ses installations (179 cuisines dont 80% implantées dans les écoles). Il est donc faux de dire que la Ville de Paris souhaite conforter ou généraliser une restauration scolaire à base de plats réchauffés et d'achats industriels.

Vous l'aurez compris, je partage comme vous, mais pour l'ensemble du territoire parisien, l'objectif d'un modèle plus vertueux, qui favorise le développement des filières bio, respectueuses de l'environnement, favorisant les circuits courts avec un coût maîtrisé.

La nouvelle organisation qui sera proposée et sa gouvernance, à laquelle les élus devront être étroitement associés, doit nous permettre d'y parvenir.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,



Alexandra CORDEBARD